

## Procès-verbal du Conseil communal

### Séance du 20 juin 2024

<b>Date et heures de la séance :</b>	Jeudi 20 juin 2024	Début : 20h00	Fin : 21h58
<b>Lieu de la séance :</b>	Salle du conseil, Hôtel de ville		
<b>Président :</b>	M. Ludovic Longchamp		
<b>Représentant(s) de la Municipalité présents:</b>	M. le Syndic et 6 Municipaux		
<b>Membre(s) absent(s) :</b>	Mmes Cora Haeberli, Carole Schelker et MM. Sébastien Deriaz, Fabio Garcia, Nicolas Jaquier, Nicolas Loizeau, Thomas McMullin, Serge Perrier, Antoine Pochon, Bruno Vialatte.		

Le quorum est atteint, le Conseil peut délibérer valablement.

L'ordre du jour modifié est accepté comme suit :

1. Communications du Bureau du Conseil communal.
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 29 février 2024.
3. Assermentations.
4. Communications de la Municipalité.
5. Communications des délégués du Conseil communal aux associations intercommunales.
6. Comptes de l'exercice 2023 (préavis 677). Rapport de la commission des finances.
7. Rapport de gestion 2023. Rapport de la commission de gestion.
8. Règlement du personnel communal (préavis 676). Nomination de la commission.
9. Election du Président du Conseil communal.
10. Election du 1<sup>er</sup> vice-président.
11. Election du 2<sup>ème</sup> vice-président.
12. Election des scrutateurs.
13. Election des scrutateurs suppléants.
14. Nomination d'un membre à la commission des finances.
15. Propositions individuelles.

<p><b>1. Communications du Bureau</b></p> <p><i>Remerciements votation</i></p> <p><i>Prises de parole</i></p>	<p><u>M. le Président</u></p> <p>M. le Président remercie les membres du Bureau du Conseil qui ont participé aux dépouillements des 3 mars et 9 juin. Utilisation du nouveau scanner avec succès. Grandson première commune du canton à rendre les résultats le 3 mars !</p> <p>Selon le règlement et à des fins de clarté pour l'enregistrement, les personnes prenant la parole doivent se lever.</p>
---	---

<p><b>2. <u>Adoption du PV de la séance du 29 février 2024</u></b></p> <p><b>Vote : accepté à la majorité</b></p>	<p><u>Mme Judith Bardet</u></p> <p>Page 3, intervention de M. Olivier Reymond « limitation de vitesse » : Grandson – Les Tuileries + Sortie des Tuileries direction Giez à 30km/h</p> <p>La parole n'est plus demandée.</p> <p><b>Vote sur l'acceptation du procès-verbal du 29 février 2024 : accepté à la majorité.</b></p>
<p><b>3. <u>Assermentations</u></b></p>	<p><u>M. le Président</u> donne lecture de l'Article 5 du Règlement du Conseil Communal et <u>MM. François Martinet</u> et <u>Michel Bory</u> prêtent serment.</p>
<p><b>4. <u>Communications de la Municipalité</u></b></p> <p><i>Chantier réfection toiture Borné-Nau B C</i></p> <p><i>Etat des bâtiments communaux</i></p> <p><i>Appel d'offre camping Pécos</i></p> <p><i>Renaturation Arnon</i></p> <p><i>Alpages</i></p> <p><i>Concept Oasis</i></p> <p><i>Parc éolien Grandsonnaz</i></p> <p><i>Eaux usées</i></p> <p><i>Travaux Brinaz</i></p>	<p><u>Mme Evelyne Perrinjaquet</u></p> <p>Le chantier de rénovation de Borné-Nau B et Borné-Nau C va démarrer. Echafaudages montés dernière semaine de juin et charpente dès 1<sup>ère</sup> semaine de juillet.</p> <p>Le préavis concernant l'état des bâtiments communaux a commencé grâce aux nouvelles forces au sein du service des bâtiments.</p> <p><u>Mme Nathalie Gigandet</u></p> <p>L'appel d'offre a été publié. Le locataire et le sous-locataire ont été rencontrés. Le délai court jusqu'au 31.07 de cette année pour déposer un dossier</p> <p>Le chantier a débuté début juin. Une pêche électrique pour le sauvetage des poissons a été effectuée. Deuxième pêche prévue par la suite. Durée du chantier jusqu'à fin juillet. La rénovation du pont de la Râpe suivra. Accès sur la rive pour les piétons fermée parcours alternatif mis en place.</p> <p>La montée à l'alpage a eu lieu le 2 juin. Première partie des travaux 673/23 Rénovation structurelle des infrastructures des Alpages des Grandsonnaz ont été réalisés la première semaine d'avril. Locataires satisfaits et reconnaissants.</p> <p>Le brunch aura lieu le 1<sup>er</sup> août à la Grandsonnaz-Dessous, la fête de la mi-été le 18 août à la Grandsonnaz-Dessus.</p> <p>Bilan intermédiaire présenté par la Haute Ecole de Travail Social et de la Santé de Lausanne. 462 personnes l'ont sollicité, 60% de personnes seules dont 14% avec un enfant. 47% sont domiciliés hors Yverdon. 65% des personnes ont été orientées vers un autre service, 24% ont fait une demande de prestations, 23% sont venues pour une recherche d'informations. 24% des demandes étaient pour méconnaissance des prestations, 14% de questions administratives, 9% des questions de santé. Oasis atteint sa cible de coordination.</p> <p>La Direction Générale du Territoire et du Logement a approuvé le plan d'affectation intercommunal et le permis de construire sur les communes de Fiez, Bullet, Mauborget et Fontaines-sur-Grandson. Mise en consultation dès le 21 juin. Référendum populaire demandé par le Conseil communal de Bullet, aura lieu le 22 septembre.</p> <p><u>Mme Evelyne Perrin</u></p> <p>Les eaux usées de Grandson sont traitées à la STEP d'Yverdon depuis le 20 mars, date de mise en service de la nouvelle STAP. Mise en service des bassins de rétention prochainement. Personnel du service mobilisé pour les réglages et résolutions des problèmes de fonctionnement.</p> <p>Les travaux de mise en séparatif du secteur Brinaz-Fiez-Pittet - Route de Giez ont débutés le 22 avril et dureront jusqu'à fin août. La route de la Brinaz a été fermée 1 mois pour travaux secteur croisement Brinaz – Chemin de Fiez-Pittet.</p>

<i>Extension chauffage à distance</i>	Les travaux d'extension du chauffage à distance sur la Rue du Jura et Haut du Crêt-aux-Moines ont débuté mi-avril et dureront jusqu'à fin septembre.
<i>Fuites d'eau</i>	En avril, constat de volumes élevés consommés à la station Bellerive sur le réseau ACRG, détection de fuites organisée. Un certain nombre de fuites pas toujours visibles détectées et réparées vers la ferme de la Outre près de Giez, au Revelin, à la rue des Tilleuls, route de Lausanne, chemin des Combes. D'autres fuites se sont produites également ces dernières semaines sur le réseau des sources à l'Avenue de la Gare 2x dans la même journée, au Chemin du Château, et sur la Place du Château.  <u>M. Francesco Di Franco</u>
<i>Signalétique bord du lac</i>	Mise à jour de la signalétique au bord du lac – Rajout de panneaux, marquage au sol 30km/h. Répond en partie à la motion Trolliet.  <u>M. Nicolas Perrin</u>
<i>Filière recyclage plastique</i> <i>Journée « rallye du tri »</i>	Mise en place probablement à partir de septembre. Un flyer sera envoyé pour information.  Organisation avec COSEDEC d'une journée participative et informative sur le thème des déchets sous la forme d'un rallye du tri le 21 septembre à la déchetterie, qui sera réservée à cette activité et donc fermée aux autres usagers. Un flyer sera distribué pour information.
<i>Butte Borné-Nau</i>	Visite du site par les collaborateurs de la Direction Générale de l'Environnement. Les travaux ont été montrés ainsi que d'autres travaux sur le site des bâtiments scolaires ainsi que de la voirie. Suite à cette visite, la subvention a été augmentée à CHF 33'500.-, au lieu des CHF 10'000.- prévus.  <u>M. Olivier Reymond</u>
<i>Horaire CFF</i>	Fin avril – début mai la consultation des horaires CFF 2025 a eu lieu avec des conséquences pour Grandson. Suppression temporaire de la halte de la Brinaz, de la gare de Valeyres-sous-Montagny et la gare d'Essert-sous-Champvent : Travys a dû supprimer ces 3 haltes provisoirement, mais devraient revenir en 2028. Temps Sainte-Croix – Unil réduit de 30mn. La ligne R13 va être transformée d'ici décembre 2025 pour passer d'Yverdon à Bienne au lieu d'Yverdon à Neuchâtel : pour maintenir les horaires, 2 haltes en feront les frais – Grandson et Vaumarcus. Des remarques ont été fait au niveau national pour avoir des relais pour des maintiens voire extensions au niveau de cette ligne. La ligne régionale aura un train supplémentaire à 4h55. Pratiquement tous les trains seront dorénavant à 2 étages. Amélioration en cours d'étude pour les trains en provenance d'Yverdon pour attendre les trains régionaux. La halte doit être en dehors du trafic, étude en cours.
<i>Requalification RC401</i>	Traversée des Tuileries : pratiquement toutes les oppositions ont été retirées, il en reste une. Le préavis devrait rapidement être amené.
<i>Limitation de vitesse</i>	Demande effectuée pour la limitation de vitesse : DGMR est venue sur site. Réponse finale d'ici cet automne.
<i>Plan mobilité</i>	Un plan de mobilité figurait au budget - Mandat adjugé à l'entreprise Bike's Lab (M. Quentin Pellaux) pour élaborer un cahier des charges et l'appel d'offre pour mandater un certain nombre d'entreprises. L'objectif est de sélectionner l'entreprise qui fera le plan d'ici cet automne afin de faire les travaux rapidement en plusieurs phases sur 2 à 3 ans selon les propositions.
<i>Coordination régionale zones d'activités</i>	Coordination régionale Nord vaudois concernant les zones d'activités sous l'égide de l'ADNV. L'objectif était de savoir quelles zones industrielles étaient nécessaires dans le Nord vaudois. L'examen préalable a été envoyé au Canton.
<i>Bas Grandsonnet</i>	Validation finale du plan d'affectation du Bas Grandsonnet. Validé par le conseil il y a une année et demi. Validation du Canton faite. Reste les conventions à signer puis les premières mises à l'enquête à faire.

<p><i>Pétition sauvegarde place du Château</i></p> <p><i>Ressources humaines</i></p>	<p>Une pétition a été lancée pour la sauvegarde du local des pompes et de la chapelle sur la place du Château. Le préavis concernant le réaménagement provisoire n'a pas été traité. La Municipalité attend réception de cette pétition pour amener ce préavis.</p> <p><u>M. le Syndic</u></p> <p>Du mois d'avril au mois de juin, Madame Duvoisin a été accueillie pour terminer son apprentissage.</p> <p>Le service des bâtiments a engagé Mme Chantal Testuz-Reymond en tant que cheffe de service au 1<sup>er</sup> mai et M. Julien Guilloud au 1<sup>er</sup> juin comme adjoint à la cheffe de service.</p>
<p>5. <b><u>Communications des délégués aux associations intercommunales</u></b></p> <p>ACRG</p> <p>ASIGE</p>	<p><u>M. Denis Villars</u> (voir annexes)</p> <p><u>Mme Emmanuelle Payot</u></p> <p>Le conseil intercommunal de l'ASIGE s'est réuni le 1er mai dernier à Champagne.</p> <p>Les membres du CODIR ont tout d'abord fait part de plusieurs communications.</p> <p>La première concerne les modules provisoires pour l'école de Champagne. Le CODIR précise que le dossier est toujours à la Cour de droit administratif et public du canton de Vaud (CDAP) et que la commune de Champagne a fourni tous les documents complémentaires demandés. Une décision est espérée à la fin mai et, en l'absence de recours au tribunal fédéral, une réalisation des travaux est prévue durant l'été.</p> <p>La seconde concerne la mise à l'enquête du campus scolaire de Champagne qui est en cours. Il y a actuellement 4 oppositions. Il est précisé que le coût de construction pour chaque commune sera établi de manière détaillée après la fin de la mise à l'enquête.</p> <p>Une étude de faisabilité est également en cours pour un nouveau collège dans le secteur Montagny/Giez. Le canton a indiqué, dans son préavis, que les besoins seraient de 16 classes pour ce collège. A l'heure actuelle deux variantes sont envisagées : soit 16 classes à Montagny, soit 12 classes à Montagny et 4 à Giez. Des discussions sont en cours avec ces deux communes afin de déterminer la meilleure solution.</p> <p>Concernant les transports, il est précisé que, les horaires des bus de ligne vont radicalement changer au mois de décembre avec l'entrée en vigueur du nouvel horaire. Une nouvelle planification du transport des élèves devra donc être mise en place au cours de l'année scolaire.</p> <p>Ensuite Monsieur Hervé Cornaz a été réélu à l'unanimité à la présidence du bureau de l'ASIGE.</p> <p>Finalement le budget présenté par le CODIR a été accepté à l'unanimité. Il présente des charges de 7'425'300 CHF dont 2'065'577.20 à la charge de la commune de Grandson.</p> <p>La parole n'est plus demandée.</p>

<p><b>6. <u>Comptes de l'exercice 2023 (préavis 677)</u></b></p> <p><i>Rapport de la commission</i></p> <p><b>Vote : accepté à la majorité</b></p>	<p>Rapporteur : M. Hervé Cornaz (voir annexes).</p> <p>Le Conseil communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité n° 677 relatif au comptes de l'exercice 2023, ouï le rapport de la commission des finances, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :</p> <p><u>Article premier</u> : d'approuver les comptes communaux de l'exercice arrêté au 31 décembre 2023 tels que présentés dans le préavis n° 677 du 13 mai 2024, présentant un total de charges de CHF 26 622 351 et un total de revenus de CHF 26 634 325</p> <p><u>Article deux</u> : de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion</p> <p>La parole n'est pas demandée.</p> <p><b>Vote : accepté à la majorité</b></p> <p><u>M. le Syndic</u> remercie le Conseil pour sa marque de confiance</p>
<p><b>7. <u>Rapport de gestion 2023. Rapport de la commission de gestion</u></b></p> <p><i>Administration générale et finances (M. Antonio Vialatte)</i></p> <p><b>Vote : accepté à la majorité</b></p>	<p><u>M. le Président</u> propose de fonctionner comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le rapporteur de la commission lira les observations. Après chaque observation, la parole sera donnée à la Municipalité pour qu'elle fasse lecture de sa réponse. On reviendra ensuite vers le rapporteur pour qu'il donne l'avis de la commission sur la réponse de la Municipalité. Seules les observations pour lesquelles la parole est demandée et celles dont la commission refuse la réponse de la Municipalité feront l'objet d'un vote, et celles pour lesquelles la parole n'est pas demandée lors du débat et qui sont acceptées par la commission, seront acceptées d'office.</li> <li>- Pour ce qui concerne les vœux et les remarques, ils sont dans le rapport qui a été envoyés ; il n'en sera pas fait lecture lors de ce Conseil.</li> <li>- Les dicastères seront traités dans l'ordre dans lesquels ils figurent dans le rapport de la commission de gestion</li> </ul> <p>Il invite donc M. Laurent Mudry, Président et rapporteur de la CoGes à venir devant l'assemblée pour la lecture des observations.</p> <p>Rapporteur : M. Laurent Mudry (voir annexes).</p> <p><b><u>Observation 1.1</u></b> La CoGes regrette la non-transmission du rapport d'audit du dicastère bâtiments et gérances. Ce dernier n'a pas été remis à la CoGes pour les raisons explicitées ci-dessus. Cela a empêché la CoGes d'approfondir ce point dans le cadre de son travail. Elle demande à la Municipalité que ce rapport d'audit soit remis spontanément à la CoGes qui sera en charge de l'analyse de l'exercice 2024.</p> <p><u>Réponse de la Municipalité</u> : <i>La Municipalité s'était enquis auprès de la Préfecture de la procédure à respecter dans le cas susmentionné. Une procédure étant actuellement en cours et afin de protéger la sphère privée de la personne incriminée, la Municipalité a décidé de retenir toute transmission d'information à ce sujet. Le rapport d'audit du dicastère Bâtiments et gérances sera transmis à la CoGes lorsqu'un jugement définitif aura été rendu.</i></p> <p><b>Décision de la CoGes</b> : la réponse est acceptée.</p>

### **Observation 1.2**

A ce jour, il n'y a pas de personne de confiance en entreprise (PCE) à disposition du personnel communal. La CoGes invite la Municipalité à travailler sur ce point, afin d'offrir à futur une solution contribuant à la réduction des risques psychosociaux pour les collaborateurs de la Commune.

#### *Réponse de la Municipalité :*

*La révision du règlement du personnel communal est actuellement en cours. Conformément aux informations transmises lors de l'audition, la mise en place d'une personne de confiance en entreprise a d'ores et déjà été prise en considération.*

**Décision de la CoGes :** la réponse est acceptée.

### **Observation 1.3**

La CoGes a obtenu des informations détaillées sur le recrutement d'une cheffe de service membre de la famille de l'un des Municipaux. Ce lien familial évoqué en Municipalité a été porté de manière générale à la connaissance de la CoGes et lors du Conseil communal en date du 29 février 2024. La CoGes félicite la Municipalité d'avoir réorganisé les suppléances des dicastères afin d'éviter de potentiels conflits d'intérêts. La CoGes recommande à celle-ci de se doter à l'avenir d'un règlement ou de directives allant dans le sens de mise en place de « garde-fous » pour se prémunir de tout conflit d'intérêt et de tout échange d'informations confidentielles dans un cadre familial.

#### *Réponse de la Municipalité :*

*La Loi sur les communes pose le cadre légal des liens familiaux autorisés, notamment au sein de la Municipalité. Cette dernière ayant anticipé le changement de suppléance au sein du dicastère concerné afin d'éviter tout conflit d'intérêt, elle n'entend pas mettre en œuvre d'autre « garde-fous ». Une attention spécifique sera néanmoins accordée dans l'éventualité d'une nouvelle situation particulière.*

**Décision de la CoGes :** la réponse est acceptée.

### **Observation 1.4**

La CoGes a pris note que des entretiens annuels sont réalisés entre les responsables des services et le personnel communal. Dans un but d'amélioration continue et de développement des opportunités offertes au personnel communal, elle suggère à la Municipalité de mettre en place (éventuellement dans le cadre d'un mandat externe) une enquête de satisfaction du personnel. Il lui semble opportun que cette mesure puisse accompagner la mise en œuvre des nouveaux statuts du personnel communal, afin d'en mesurer les effets.

#### *Réponse de la Municipalité :*

*Un nouveau formulaire d'entretien annuel de collaboration devrait être introduit en 2025. Après avoir pris connaissance de la synthèse des résultats obtenus, la Municipalité évaluera la pertinence de conduire une enquête de satisfaction.*

**Décision de la CoGes :** la réponse est refusée à la majorité de ses membres. En effet, la commission de gestion prend note du nouveau formulaire d'entretien annuel. Elle relève cependant que l'enquête de satisfaction poursuit un autre but et se déroule de manière anonymisée. La commission de gestion encourage vivement la Municipalité à en réaliser une.

M. le Syndic : la Municipalité en prend bonne note

**Vote sur la réponse de la Municipalité à l'observation 1.4 :** acceptée à la majorité.

<p>Urbanisme et mobilité (M. Olivier Reymond)</p>	<p><b>Observation 1.5</b> L'analyse du dicastère Administration et Finances demandée par la Municipalité met en exergue nombre de points positifs et propose quelques recommandations. La CoGes invite la Municipalité à informer la CoGes25 (qui portera sur l'exercice 2024) quant aux éléments qui auront pu être mis en œuvre.</p> <p><u>Réponse de la Municipalité :</u> <i>Le service des Finances et l'Administration générale se sont déjà appuyés sur les résultats de l'analyse de fonctionnement pour finaliser leur organisation, un coaching externe a pu être mis en place afin de soutenir la réorganisation du service des Finances, un Chef de service adjoint a été nommé et la répartition des tâches RH avec le Responsable administratif a pu être finalisée. Aucune autre mesure particulière n'est prévue d'être déployée en 2024.</i></p> <p><b>Décision de la CoGes :</b> la réponse est acceptée.</p> <p>La parole sur l'ensemble du dicastère n'est pas demandée.</p> <p><b>Vote sur l'acceptation du dicastère Administration générale et Finance : accepté à la majorité.</b></p>
<p><b>Vote : accepté à la majorité.</b></p>	<p><b>Observation 2.1</b> Dans le cadre de la future Place du Château, la CoGes a porté une attention particulière à la convention liant la Commune à l'investisseur privé. Il est relevé que ce dernier mandate, effectue et réalise le tout à ses frais. Certains frais pourraient être à la charge de la Commune en cas de résiliation de la convention, mais pas en cas de non réalisation. La CoGes attire l'attention de la Municipalité d'en maîtriser l'enveloppe et de la prendre en considération dans ses prévisions et gestion de risques. Elle encourage la Municipalité à informer le Conseil communal de ces risques potentiels. Dans le cadre de la réalisation future du projet, les frais étant globalement à la charge de l'investisseur, la CoGes rend attentive la Municipalité de déterminer et préciser avec celui-ci en amont son champ d'action et son pouvoir décisionnel.</p> <p><u>Réponse de la Municipalité :</u> <i>La Municipalité a mandaté un BAMO (Bureau d'Aide au Maître d'Ouvrage) afin de maîtriser tous les aspects techniques et financiers des projets en relation au plan de quartier de la place du Château. Une information de l'avancement sera transmise lors des prochains Conseils.</i></p> <p><b>Décision de la CoGes :</b> la réponse est acceptée.</p> <p>La parole sur l'ensemble du dicastère n'est pas demandée.</p> <p><b>Vote sur l'acceptation du dicastère Urbanisme et mobilité : accepté à la majorité.</b></p>
<p>Cohésion sociale et tourisme (Mme Nathalie Gigandet)</p> <p><b>Vote : accepté à la majorité.</b></p>	<p><b>Observation 3.1</b> Il est relevé que les besoins en accueil préscolaires et parascolaires ont nécessité une hausse du nombre d'heures de travail y relatif. Selon les échanges au cours de l'audition il a été mentionné que les structures sont actuellement suffisantes pour absorber des hausses à venir au niveau du parascolaire, mais que des places sont déjà manquantes au niveau préscolaire. La CoGes rappelle qu'une offre suffisante en matière d'accueil préscolaire contribue à l'attractivité de la Commune. Au vu du temps nécessaire au développement des infrastructures, la CoGes invite la Municipalité à prendre les mesures auprès de la FADEGE à moyen et long terme afin d'éviter à futur un manque de capacité de places d'accueil et de pallier rapidement la pénurie actuelle en matière d'accueil préscolaire.</p> <p><u>Réponse de la Municipalité :</u> <i>La Municipalité précise que le développement de places d'accueil est l'un des buts de l'association RADEGE sur l'ensemble des 18 communes. La Municipalité, par le biais de ses deux délégués au CODIR de cette association, ne manque pas de rappeler les besoins du réseau. Un projet d'accueil préscolaire de 44 places est en cours depuis janvier 2022.</i></p>

**Décision de la CoGes** : la réponse est acceptée.

**Observation 3.2**

La Municipalité mentionne qu'elle souhaite encourager le tourisme doux et de passage. En outre, elle envisage de développer le tourisme en relation avec les trois axes : château, alpages et activités lacustres. Il est relevé que malgré la délégation à l'ADNV, la vision et la stratégie de développement du tourisme sur la Commune ont été peu perceptibles dans le cadre de l'audition du dicastère. La CoGes invite la Municipalité à établir sa vision et sa stratégie pour le tourisme de Grandson et à la partager lors d'une séance du Conseil communal.

*Réponse de la Municipalité :*

*La Municipalité entend la demande de la CoGes. La stratégie de positionnement et de communication se fait au niveau régional.*

*Les objectifs et projets concernant le tourisme sont listés dans le programme de législature. Par le biais de son site Internet et en collaboration avec les acteurs locaux que sont le château, l'ATRG et l'ADNV et son concept tourisme 24, la Municipalité s'efforce de développer une stratégie touristique faisant de Grandson une destination phare de la région du Nord vaudois.*

**Décision de la CoGes** : la réponse est acceptée.

La parole sur l'ensemble du dicastère n'est pas demandée.

**Vote sur l'acceptation du dicastère Cohésion sociale et tourisme** : **accepté à la majorité.**

**Observation 4.1**

Le fonds communal pour les énergies renouvelables et le développement durable semble être utilisé à bon escient. Le dicastère applique la règle du premier demandeur / premier servi et s'assure de la bonne utilisation des subventions accordées. Sur les 42'000 CHF accordés, il est estimé une économie annuelle de 124 to CO2. La CoGes encourage la Municipalité à comparer cette efficacité avec d'autres communes similaires et, le cas échéant d'influer les règles d'attribution en tenant compte de l'impact sur la réduction de CO2.

*Réponse de la Municipalité :*

*La comparaison est très difficile car non seulement les subventions allouées sont très différentes d'une commune à l'autre, mais les montants des fonds également. Cette comparaison nécessiterait un travail considérable à mandater à une entreprise externe avec une inconnue totale sur la volonté de mise à disposition des données de la part d'autres communes. D'autre part, il n'est pas certain que les communes effectuent ce suivi des indicateurs. La Municipalité se renseignera à ce sujet.*

*Concernant les règles d'attribution des subventions, l'article 8, al. 2 du règlement du fonds précise entre autres que la subvention est accordée selon l'ordre d'arrivée des demandes et la Municipalité n'entend pas y déroger. De plus par souci de justice sociale, la Municipalité n'envisage aucunement de « trier » les demandes selon leur potentiel de réduction de CO2. A ce jour, toutes les demandes annuelles peuvent être honorées, aucun tri n'est donc nécessaire. Elle estime que chaque demande, même ayant le plus faible impact écologique, doit être pris en compte. Il n'est pas envisageable de refuser une subvention sous prétexte que son impact CO2 est trop faible dans la mesure où l'ensemble de nos concitoyens contribuent à l'approvisionnement du fonds.*

**Décision de la CoGes** : la réponse est acceptée.

La parole sur l'ensemble du dicastère n'est pas demandée.

**Vote sur l'acceptation du dicastère Réseaux et énergie** : **accepté à la majorité.**

Réseaux et  
énergie (Mme  
Evelyne Perrin)

**Vote : accepté à la  
majorité.**

<p>Bâtiments et gérances (Mme Evelyne Perrinjaquet)</p> <p><b>Vote : accepté à la majorité.</b></p>	<p><b>Observation 5.1</b> L'étude demandée par le Conseil communal quant à l'état des bâtiments et leur assainissement (postulat « Pour l'étude de l'état des bâtiments propriétés de la commune de Grandson » de décembre 2022) n'a pas pu démarrer en 2023. La CoGes relève son importance et encourage le dicastère, dès que les nouvelles ressources seront en place, à mettre en œuvre cette étude.</p> <p><i>Réponse de la Municipalité :</i> La Municipalité est très consciente de l'importance de cette étude et ce dossier fait partie des priorités des nouvelles ressources en place dans le service.</p> <p><b>Décision de la CoGes :</b> la réponse est acceptée.</p> <p><b>Observation 5.2</b> A ce jour, aucune enquête de satisfaction du personnel n'a été conduite au sein de ce dicastère. Afin d'avoir une connaissance de l'état d'esprit du personnel, la CoGes recommande d'en déployer périodiquement dans l'ensemble des dicastères.</p> <p><i>Réponse de la Municipalité :</i> Tel que déjà répondu à l'observation 1.4, la Municipalité évaluera la pertinence de conduire une enquête de satisfaction.</p> <p><b>Décision de la CoGes :</b> la réponse est refusée à la majorité des membres. La commission de gestion encourage vivement la Municipalité à en réaliser une.</p> <p><i>Mme Evelyne Perrinjaquet :</i> la Municipalité en prend bonne note</p> <p><b>Vote sur l'acceptation sur la réponse à l'observation 5.2 : accepté à la majorité.</b></p> <p>La parole sur l'ensemble du dicastère n'est pas demandée.</p> <p><b>Vote sur l'acceptation du dicastère Bâtiments et gérances : accepté à la majorité.</b></p>
<p>Ecoles et sécurité (M. Francesco Di Franco)</p> <p><b>Vote : accepté à la majorité</b></p>	<p><b>Observation 6.1</b> Le développement et la mise en place de la (des) réponse(s) à la motion Trolliet du Conseil communal du 3 mars 2022 sont en cours. La CoGes recommande à la Municipalité l'établissement d'un planning et le suivi quant à sa mise en œuvre.</p> <p><i>Réponse de la Municipalité :</i> La Municipalité prend note de l'observation et tient à relever qu'elle n'a qu'une emprise limitée pour infléchir sur le planning des études d'AggloY dont ce dossier dépend. Cependant, la Police administrative a déjà entrepris diverses actions (signalétique, sensibilisation, etc.) qui toucheront tout le périmètre relevé dans cette motion, et ceci avant l'été 2024.</p> <p><b>Décision de la CoGes :</b> la réponse est acceptée.</p> <p><b>Observation 6.2</b> La CoGes relève la qualité du travail des patrouilleurs scolaires. Ceux-ci n'ayant pas autorité quant aux « parcages minute » en vue de la dépose des enfants par les parents devant les écoles, elle recommande d'étudier à nouveau les possibilités de prévention via les assistants de sécurité publique et de réinterroger le développement des Pédibus (ou vélobus).</p> <p><i>Réponse de la Municipalité :</i> La Municipalité prend note de l'observation et étudiera les différentes possibilités et actions à mettre en place afin de maintenir la sécurité aux abords des écoles. Elle relève, toutefois, que le problème récurrent n'est pas le déplacement des élèves mais bien les véhicules privés qui déposent et prennent en charge les enfants.</p> <p><b>Décision de la CoGes :</b> la réponse est acceptée.</p>

<p>Travaux et environnement (M. Nicolas Perrin)</p> <p><b>Vote : accepté à la majorité</b></p>	<p>La parole sur l'ensemble du dicastère n'est pas demandée.</p> <p><b>Vote sur l'acceptation du dicastère Ecoles et sécurité : accepté à la majorité</b></p> <p><b>Observation 7.1</b>  Dans le cadre du préavis 635/20 cité plus haut, il était mentionné, entre autres, une réduction des nuisances sonores comme un apport positif de ce projet. Cela n'a pas pu être mis en évidence. La CoGes relève qu'il serait pertinent pour l'ensemble des projets conduits après un préavis, que les éléments mentionnés dans celui-ci soient mesurés et qu'un retour puisse être fait au Conseil communal.</p> <p><u>Réponse de la Municipalité :</u>  <i>Selon le préambule du préavis 635/20, la butte de Borné-Nau a été conçue sur l'ensemble du projet « Bellevue/Borné-Nau » pour répondre à plusieurs contraintes : d'une part intégration paysagère et transition avec le territoire agricole pour ce qui est de l'ensemble de la butte, d'autre part paroi anti-bruit et parcage de véhicules pour sa partie Ouest, au Nord du futur quartier d'habitation (à noter qu'un intérêt supplémentaire était de ne pas avoir à évacuer les remblais de fouille). La partie Est de la butte, la seule réalisée pour l'instant, n'a pas de fonction anti-bruit. Les bâtiments scolaires sont suffisamment en retrait de l'autoroute pour ne pas souffrir de ses nuisances sonores.</i></p> <p><b>Décision de la CoGes :</b> la réponse est acceptée.</p> <p><b>Observation 7.2</b>  Il a été relevé au cours des auditions qu'environ deux contrôles par année des accès à la déchetterie sont effectués par des personnes autorisées. Malgré le faible taux de resquille relevé lors de ces contrôles, la CoGes recommande un renforcement de ces opérations.</p> <p><u>Réponse de la Municipalité :</u>  <i>Le service envisagera un 3<sup>ème</sup> contrôle annuel, tout en soulignant que ces contrôles imposent un travail supplémentaire à nos employés de voirie et ASP, sans grand bénéfice attendu.</i></p> <p><b>Décision de la CoGes :</b> la réponse est acceptée.</p> <p><b>Observation 7.3</b>  Il a été relevé qu'en règle générale, au moment de la clôture d'un projet, la phase finale n'inclut pas de retour d'expérience (REX) avec les parties prenantes. Les REX sont souvent un apprentissage capitalisable sur des projets futurs, ainsi la CoGes recommande pour l'ensemble des dicastères de déployer cette dernière phase de projet.</p> <p><u>Réponse de la Municipalité :</u>  <i>Le service note que cette observation s'adresse visiblement à l'ensemble des dicastères, et non spécifiquement à celui des Travaux et environnement. Il reconnaît que, dans l'idéal, une procédure RETEX serait certainement bénéfique. Une telle procédure est cependant lourde et complexe, incluant de nombreuses étapes, dont la collecte des données, l'analyse et l'exploitation des informations, la rédaction d'un rapport, le partage des résultats et le suivi des plans d'action. En l'état, notre administration communale n'a pas les ressources humaines permettant une telle procédure, ni la taille critique suffisante pour la justifier.</i></p> <p><b>Décision de la CoGes :</b> la réponse est refusée à la majorité de la CoGes. Celle-ci relève qu'un retour d'expérience peut se faire simplement, sans grand investissement en temps, et qu'en général elle apporte un bénéfice sur les projets suivants.</p> <p><b>Vote sur l'acceptation de la réponse à l'observation 7.3 : accepté à la majorité.</b></p> <p>La parole sur l'ensemble du dicastère n'est pas demandée.</p> <p><b>Vote sur l'acceptation du dicastère Travaux et environnement : accepté à la majorité.</b></p>
--	--

	<p><u>Mme Virginie Pilault Combe</u> aimerait le rappel des scores de vote concernant la dernière remarque du rapport de gestion.</p> <p><u>M. le Président</u> accepté 12 refusé 10</p> <p>Le Conseil communal de Grandson, vu le rapport de gestion de la Municipalité portant sur l'exercice 2023, ouï le rapport de la commission de gestion, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :</p> <p><u>Article premier</u> : d'adopter la gestion de l'année 2023  <u>Article deux</u> : de donner décharge à la Municipalité de sa gestion 2023</p> <p>La parole n'est pas demandée.</p> <p><b>Vote : accepté à la majorité.</b></p> <p><u>M. le Syndic</u> remercie pour la confiance accordée.</p>
<p><b>8. <u>Règlement du personnel communal (préavis 676) Nomination de la Commission</u></b></p> <p><b>Vote : accepté à l'unanimité</b></p>	<p><u>5 membres</u>  Antoine Pochon  Cora Haerberli  Pierre Kolly  Benjamin Payot  Chany Schmid</p> <p><u>3 suppléants</u>  Sylvianne Ashdown  Virginie Pilault Combe  Manuela Rottet</p> <p><b>Vote sur l'acceptation de la commission : accepté à l'unanimité.</b></p> <p>Délai pour rapporter : un prochain Conseil  Délégué : M. le Syndic</p>
<p><b>9. <u>Election du Président du Conseil communal</u></b></p> <p><b>Elu : M. Jonathan Payot</b></p>	<p><u>M. Hervé Cornaz</u>  Au nom du groupe PLR il présente M. Jonathan Payot  Il n'y a pas d'autres propositions  <b><u>M. Jonathan Payot est élu tacitement président du Conseil communal avec les applaudissements de l'assemblée.</u></b></p> <p><u>M. Jonathan Payot</u> remercie M. le Président pour son travail tout au long de l'année ainsi que pour la bonne ambiance, sans oublier le remplacement pour présider une séance. Le premier objectif de M. Payot sera d'obtenir le budget pour une machine qui ouvre les enveloppes lors des dépouillements.</p>
<p><b>10. <u>Election du 1<sup>er</sup> vice-président</u></b></p> <p><b>Elu tacitement : M. Thomas McMullin</b></p>	<p><u>Mme Christine Leu Métille</u>  Au nom du groupe PS elle présente M. Thomas McMullin  Il n'y a pas d'autres propositions  <b><u>M. Thomas McMullin est élu tacitement vice-président du Conseil communal avec les applaudissements de l'assemblée.</u></b></p>

<p><b>11. <u>Election du 2<sup>ème</sup> vice-président</u></b></p> <p><b>Elu tacitement : M. Fabio Garcia</b></p>	<p><u>Monsieur Hervé Cornaz</u></p> <p>Au nom du groupe PLR et Indépendants il présente M. Fabio Garcia</p> <p>Il n'y a pas d'autres propositions</p> <p><b><u>M. Fabio Garcia est élu tacitement 2<sup>ème</sup> vice-président du Conseil communal avec les applaudissements de l'assemblée.</u></b></p>
<p><b>12. <u>Election des scrutateurs</u></b></p> <p><b>Elues à la majorité : Mmes. Josik Ineichen et Marie-Claire Isaac</b></p>	<p><u>Mme Judith Bardet</u></p> <p>Au nom du groupe Les Verts elle présente Mme Josik Ineichen</p> <p><u>Mme Christine Leu Métille</u></p> <p>Au nom du groupe PS elle présente Mme Marie-Claire Isaac</p> <p>Il n'y a pas d'autres propositions</p> <p><b>Vote : Mmes. Josik Ineichen et Marie-Claire Isaac-Monnier sont élues à la majorité.</b></p>
<p><b>13. <u>Election des scrutateurs suppléant</u></b></p> <p><b>Elue à la majorité : Mme. Patricia Linder</b></p>	<p><u>Mme Judith Bardet</u></p> <p>Au nom du groupe Les Verts elle présente Mme Judith Bardet</p> <p><u>M. Hervé Cornaz</u></p> <p>Au nom du groupe PLR et Indépendants il présente Mme Patricia Linder</p> <p><b>Vote : Mme. Patricia Linder est élue à la majorité.</b></p>
<p><b>14. <u>Nomination d'un membre à la commission des finances</u></b></p> <p><i>(Remplacement de M. Jonathan Payot)</i></p> <p><b>Elue à l'unanimité : Mme. Virginie Emery</b></p>	<p><u>M. Hervé Cornaz</u></p> <p>Au nom du groupe PLR et Indépendants il présente Mme Virginie Emery</p> <p>Il n'y a pas d'autres propositions</p> <p><b>Vote : Mme. Virginie Emery est élue à l'unanimité.</b></p>
<p><b>15. <u>Propositions individuelles</u></b></p> <p><i>Diagnostic stationnement</i></p>	<p><u>Mme Christine Leu Métille</u> indique que le 7 juin a eu lieu à Yverdon la présentation publique sur le diagnostic du stationnement réalisé dans AggloY. Quelques rappels de base : un véhicule est garé 95% de son temps de vie. Le temps de motorisation, soit le nombre de voitures par 1'000 habitants, influence directement les besoins en stationnement longue durée. En moyenne cantonale, on est à 518 véhicules par habitants en 2022, mais 614 pour 1'000 habitants pour Grandson, soit 18,5% plus haut que la moyenne cantonale et 468 pour Yverdon, alors que l'offre en transport public est confortable à Grandson. Dans toute l'agglomération, la surface utilisée pour le stationnement public équivaut à environ 19 terrains de football. Le diagnostic montre que le tarif et la durée de stationnement sont des facteurs clés. Grandson a une offre gratuite de 400 places à 7 jours qui se trouvent proche du centre-ville mais aussi facile d'accès depuis Yverdon. Au nom du groupe socialiste, la question est la suivante : est-ce que la Municipalité va prendre des mesures suite à ce diagnostic, notamment pour éviter des longues périodes d'occupation des places de parc le long du lac.</p>

<p><i>Bellerive</i></p>	<p><u>M. Olivier Reymond</u> indique que, depuis que la ville d'Yverdon a introduit le macaron sur une partie du territoire, une partie des pendulaires a trouvé un moyen de pallier à cela en venant stationner à Grandson. De nouvelles règles de stationnement seront fixées en collaboration avec M. Di Franco.</p> <p><u>M. le Syndic</u> amène un complément d'information. Les mesures seront coordonnées entre les 8 communes de l'agglomération.</p> <p><u>Mme Christine Leu Métille</u> a une question sur les constructions de Bellerive. Le Conseil avait approuvé en 2016 le PQ Bellerive avec un nouvel accès au lac en complément d'un projet d'utilité public à Bellerive, notamment pour que le club de plongée sous-marine puisse poursuivre son activité. Un calendrier existe-t-il pour ces 2 aspects du PQ ?</p> <p><u>M. Olivier Reymond</u> informe que la Municipalité a eu récemment un certain nombre d'échanges avec le club de plongée « les Kabourias » pour le projet de bâtiment. La Municipalité attend des réponses d'un projet de bâtiment pour faire un calendrier.</p> <p><u>Mme Christine Leu Métille</u> souhaite avoir une idée du calendrier, si une prévision est possible.</p> <p><u>M. le Syndic</u> indique que le club des Kabourias a un vrai projet de construction. La Municipalité a demandé de revoir ce projet à la baisse. La Municipalité doit attendre la fin de construction des bâtiments car l'installation de chantier est faite sur cette parcelle. Une fois le projet fait avec les Kabourias, l'accès plage pourra être pensé.</p>
<p><i>Place du Château</i></p>	<p><u>M. Christian Maillefer</u> aimerait aborder le parage à la Place du Château. Avec l'ouverture du Château rénové en 2026 et malgré des mesures pour favoriser la mobilité douce, il est inévitable que le parage des voitures et le trafic deviennent problématique. Afin de prévenir cet engorgement, un plan de parage a-t-il été prévu ? Lors de voyages à l'étranger, il est rare de pouvoir se parquer devant le monument. Il est fréquent d'être sur des parkings à l'extérieur des localités. Les visites se faisant majoritairement les week-ends ou pendant les vacances, le parking de la gare, de Borné-Nau, voir même du Repuis pourraient accueillir en priorité des visiteurs. Il est envisageable que si les visiteurs se déplacent à pied, ils pourraient d'avantage flâner dans le bourg et consommer dans les commerces locaux.</p> <p><u>M. le Syndic</u> répond qu'un projet de mobilité existe pour le Château directement, via le service de l'urbanisme et via M. le Syndic par son rôle au sein du conseil de fondation du Château, que ce soit par train, bateau, car ou voiture. Cette discussion est en cours entre la fondation et la Municipalité pour sécuriser les déplacements de personnes jusqu'au Château.</p>
<p><i>PA Tuileries</i></p>	<p><u>Mme Virginie Pilault Combe</u> souhaite revenir sur la communication de M. Reymond en début de séance, parlant d'une opposition qui restait sur le plan d'aménagement des Tuileries. Ce chiffre est-il correct.</p> <p><u>M. Olivier Reymond</u> confirme qu'il reste une opposition pour la traversée des Tuileries, mais en ce qui concerne le réaménagement du bourg et mesures d'allègement du bruit il reste, sauf erreur, respectivement 3 et 2 oppositions.</p>
<p><i>Maison des Terroirs</i></p>	<p><u>Mme Christine Leu Métille</u> rappelle que lors de la séance du 23 juin 2022, M. le Syndic avait communiqué de manière détaillée sur la maison des terroirs, indiquant que l'ADNV avait créé un groupe de travail concernant la direction à prendre pour celle-ci. Quel est le résultat de cette étude ainsi que la direction à prendre.</p> <p><u>M. le Syndic</u> rappelle que l'ADNV était là en soutien, c'est l'ATRG qui devait faire l'étude. Une demande de subvention a été faite au Canton pour pouvoir réaliser cette étude. L'assemblée générale se tiendra mercredi prochain. La commune de Grandson a effacé la dette de CHF 160'000.- qui mettait en péril l'association. Le chiffre d'affaires monte mais n'est pas encore à rentabilité. Une négociation aura lieu concernant une partie des créances. L'ATRG ne paie pas de location à la commune de Grandson. Le secrétaire de l'ATRG qui est une sorte de gérant bénévole à 40 voire 50%. Le modèle n'est pas viable. Les 14 communes faisant partie de l'ATRG ont accepté de continuer leur soutien. Plus de CHF 100'000.- de chiffre d'affaires est fait pour les acteurs régionaux. Le point 1 (information) sera de retour à la maison des terroirs dans le modèle « ambassadeur de la région ».</p>

<p><i>Horloge collège Tuileries</i></p>	<p><u>Mme Judith Bardet</u> rapporte que depuis quelques semaines, l'horloge du collège des Tuileries ne fonctionne plus.</p> <p><u>Mme Evelyne Perrinjaquet</u> remercie de l'information, ce problème n'ayant pas été détecté. Le nécessaire sera fait.</p>
<p><i>Ouverture route de la Brinaz</i></p>	<p><u>Mme Judith Bardet</u> demande si la route de la Brinaz devait rouvrir à partir de vendredi. Le rallye cyclotouriste passant par cette route dimanche, cette information est-elle confirmée.</p>
<p><i>Discours</i></p>	<p><u>Mme Evelyne Perrin</u> confirme que la route sera rouverte.</p> <p><u>M. le Président</u> donne lecture de son discours :</p> <p>« Je dois donc vous avouer avant toute chose que c'est presque sous la contrainte de mes collègues du groupe des Verts que j'ai accepté de présider ce conseil durant cette année écoulée. Il faut dire que personne ne se pressait au portillon pour ce poste.</p> <p>Mais, chers collègues, finalement, en faisant le bilan, je peux vous dire que j'ai eu vraiment beaucoup de plaisir et ai été très honoré d'occuper cette fonction. Certes cela a été franchement stressant de me retrouver devant vous mais ça a été une année extrêmement riche en rencontres et en découvertes. Cette présidence a été pour moi vraiment très formatrice. Et comme me l'ont dit plusieurs de mes prédécesseurs, maintenant que je commence à être à l'aise et comprendre comment ça fonctionne, et bien c'est le moment de passer le témoin !</p> <p>J'ai beaucoup apprécié organiser les élections nationales et les diverses votations, participer à divers événements comme la remise de la bourgeoisie d'honneur à titre posthume à M. Stefanini, participer à l'accueil des nouveaux habitants, assister à la chantée du cœur mixte et bien d'autres rencontres encore. Malheureusement je n'ai pas pu honorer toutes les invitations et m'en excuse. Un regret peut-être a été de ne pas avoir réussi à organiser une course d'école du conseil, et pour ça j'en suis navré.</p> <p>Je tenais à remercier tout spécialement l'équipe du greffe, en particulier Jocelyne Dupont qui m'a coaché vraiment « au top du top » durant ma présidence, ainsi qu'Éric Beauvert pour tous ses renseignements et sa disponibilité. Merci également à notre secrétaire du conseil, Nathalie, avec qui j'ai eu beaucoup de plaisir à travailler. Des remerciements vont également au bureau du conseil, j'ai trouvé que l'on formait une très très chouette équipe. Merci aussi à la municipalité pour la très bonne collaboration et finalement, merci à vous tous, chers membres du conseil, pour la qualité des débats et la cordialité lors de ces séances.</p> <p>Voilà, à faire le bilan, je garderai un excellent souvenir de cette présidence. Et c'est avec grand plaisir que je cède la clef de la commune à Jonathan Payot car je sais que la commune sera en de très bonnes mains dès l'année à venir ! Jonathan, je te souhaite donc beaucoup de plaisir et plein succès pour ta présidence.</p> <p>Pour ma part je me réjouis de retrouver les bancs du conseil, même si ce siège était plus confortable, mais j'aurai ainsi l'occasion de prendre la parole. Et je crois que ça soulagera un peu mon emploi du temps car mine de rien on ne chôme pas lorsqu'on est président. »</p> <p>M. le Président indique que l'apéritif a été préparé par la fondation Bartimée.</p> <p>La parole n'est plus demandée.</p>

La séance est levée à 21h58.

Le Président :



Ludovic Longchamp



La Secrétaire :



Nathalie Cattin Rich

## Communication des délégués pour l'association intercommunale ACRG

<b>ACRG</b>	<i>Séance du conseil Intercommunal</i>		
<b>Date et heures de la séance :</b>	19.6.2024	Début : 20h	Fin : 21.15
<b>Lieu de la séance :</b>	<i>Grande Salle de Corcelles/ Concise</i>		
<b>Président-e / Rapporteur-e :</b>	Denis Villars		
<b>Délégués :</b>	Selon liste de présence		
<b>Délégués absents :</b>	excusés		
<b>Représentant(s) de la Municipalité :</b>	Mme Evelyne Perrin au comité de L'ACRG et Monsieur le Syndic		

Monsieur le Président

Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers,

La séance aurait du débiter à 20h précises, mais elle fût décalées afin de siéger sur la procédure de consultation avant l'assemblée. En effet , au vu des montants en jeu sur les 3 préavis présentés, il aurait été opportun d'obtenir l'avis de la commission de gestion. Le Président a eu l'aval du préfet pour un déroulement normal selon l'ordre du jour.

Le syndic de Fiez M Fardel ayant démissionné, alors qu'il a été rapporteur de la commission de gestion pendant de nombreuses années , son remplaçant a été assermenté.

Le préavis No 03-2024, concernant le crédit d'étude pour la réalisation d'un nouveau réservoir interrégional à Grandson avec son réseau de connexion a été accepté à la majorité. Entre les honoraires de l'ingénieur, du Bamo, du suivi pédologique et les imprévus, le montant total est de 971'000.- CHF TTC

Un amendement a été validé car la participation de notre commune à hauteur de 230'000 CHF n'a pas encore votée par notre conseil communal.

Le préavis No 04 /2024 portait sur la mise en place d'une désinfection par UV des puits d'Onnens. Le Crédit de 521'000 TTC a été validé à la majorité. Cela permettra ainsi d'améliorer la qualité de l'eau.

Le dernier préavis, soit le 05/ 2024 concernait le remplacement des pompes du réservoir de Villars -Burquin.

Il s'agit de remplacer deux anciennes pompes vétustes par des nouvelles avec un débit plus important, soit de 2'600 l/min. La consommation électrique sera diminuée et leur fonctionnement optimisé. Les branchements en sortie de pompe sont déjà compatibles avec les futures grandeurs de tuyaux. Le crédit de 681'000.- TTC a été accepté à l'unanimité.

Les trois amortissements seront compatibles aux dispositions légales MCH2.

Le rapporteur pour les délégués

Denis Villars